



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche



L'Université d'Orléans

*Ancrée dans le territoire, ouverte à l'international  
Rooted in the region, open to the international world*

# CONTRAT QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT

## 2008 - 2011



UNIVERSITE D'ORLEANS

**CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT**

**DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**

**2008-2011**

*Entre,*

***Le ministère de l'enseignement  
supérieur et de la recherche***

**et**

***L'université d'Orléans***

*Après délibération de son conseil  
d'administration en date du 4 juillet 2008*

*d'une part,*

*d'autre part,*

*Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2008 à 2011.*

*Ce contrat fera, avant renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses programmes  
d'action au regard des objectifs poursuivis.*

*Fait à Paris, le 7 juillet 2008*

***La ministre de l'enseignement  
supérieur et de la recherche***

***Le président de l'université  
d'Orléans***

*Valérie Pécresse*

***Valérie PÉCRESSE***



***Gérald GUILLAUMET***

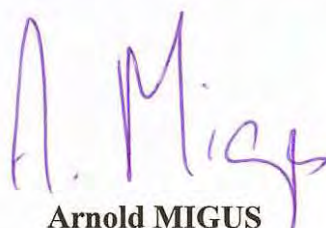
**CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011**

**PARTENARIAT SCIENTIFIQUE**

**Le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.)**, partenaire de l'activité de recherche de l'**Université d'Orléans**, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le 07 JUIL. 2008

Le directeur général du CNRS

  
Arnold MIGUS

**CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011**

**PARTENARIAT SCIENTIFIQUE**

**L'Institut de Recherche pour le Développement (I.R.D.)**, partenaire de l'activité de recherche de **l'Université d'Orléans**, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le 7 JUL. 2006

Le directeur général de l'IRD



**Michel LAURENT**


**CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011**

**PARTENARIAT SCIENTIFIQUE**

L'**Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale** (Inserm), partenaire de l'activité de recherche de l'**Université d'Orléans**, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le **07** JUL. 2008

Le directeur général de l'Inserm



**André SYROTA**

## SOMMAIRE

### PREAMBULE

#### **I) Une recherche en voie d'excellence par une restructuration des pôles scientifiques**

- I.1. Consolider la recherche autour de quatre pôles scientifiques
- I.2. Soutenir la recherche par un pilotage renforcé

#### **II) Une formation territorialisée, internationalement visible**

- II.1. Décliner une offre de formation attractive
  - II.2. Mettre en place le plan de formation de l'IUFM
  - II.3. Favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle
  - II.4. Innover dans les actions de formation tout au long de la vie

#### **III) Un pilotage rénové dans le cadre de coopérations fortes**

- III.1. Améliorer les espaces de vie des étudiants sur l'ensemble des sites
- III.2. Renforcer la culture de l'évaluation et associer les personnels à l'efficacité de la gouvernance
- III.3. Optimiser l'accès aux ressources documentaires
- III.4. Gérer l'évolution du patrimoine

#### **IV) Renforcer la politique partenariale : convergence du Pôle Centre Val de Loire**

- IV.1. Le projet de PRES « Centre Val de Loire » : les actions visées
- IV.2. Le projet de PRES : la méthodologie de mise en œuvre

## PREAMBULE

Pluridisciplinaire hors santé, l'université d'Orléans accueille 16 678 étudiants au cours de l'année universitaire 2007-2008 (+ 13,4 % par rapport à l'année 2006-2007). Multipolaire, siégeant sur le campus d'Orléans la Source, l'université se déploie également sur six autres sites : à Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Blois et Tours. Elle comprend dix composantes (4 UFR, 4 IUT, une Ecole d'ingénieurs « Polytech'Orléans » et l'IUFM d'Orléans-Tours intégré à l'université depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008).

Ce nouveau contrat quadriennal s'inscrit véritablement dans une politique de site dans le cadre du Pôle Universités Centre Val de Loire (PUCVL) associant l'université d'Orléans et l'université de Tours. Au-delà des projets communs inscrits dans le présent contrat comme l'usage des TIC en liaison avec l'Université Numérique en Région Centre ou la création du collège doctoral, le PUCVL est considéré comme l'association préfigurative du PRES «Centre Val de Loire» afin de renforcer la coopération entre les deux universités et de faire évoluer la coopération scientifique vers une structure de type EPCS, fondation....

L'université d'Orléans dispose d'atouts notoires. Son potentiel scientifique lui permet d'afficher des pôles forts et reconnus – notamment dans le secteur des sciences et technologies – en lien étroit avec les organismes de recherche présents dans la région et sur le site et d'être pleinement associée à trois pôles de compétitivité « sciences et systèmes de l'énergie électrique », « cosmétiques, sciences de la beauté et du bien-être » et « caoutchouc et polymères – Elastopôle ». La structuration de la recherche se poursuivra dans le cadre de ce contrat en complémentarité avec celle de l'université de Tours, en particulier dans le secteur des sciences humaines et sociales.

L'université d'Orléans se caractérise également par une offre de formation très professionnalisée qui répond à des créations d'emplois des PME / PMI installées dans la région centre. Elle proposera une offre de formation simplifiée et fondée sur la pluridisciplinarité, s'inscrivant en complémentarité de celle de l'université de Tours, en répondant à trois missions prioritaires : l'accueil, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants. Elle proposera une offre Master resserrée permettant une insertion professionnelle de qualité, et adossée à ses axes de recherche reconnus, offrant la possibilité aux étudiants d'évoluer dans des formations doctorales visibles au niveau national et international.

Dans ces conditions, les orientations du contrat s'articulent autour de deux objectifs principaux : la visibilité internationale et l'impact socio-économique territorial. Il s'agit de renforcer le positionnement de l'université d'Orléans dans le contexte national et international de l'enseignement supérieur et de la recherche et de conforter son influence comme partenaire privilégié du développement régional.

A cette fin, dans le prolongement du rapport de l'AERES publié en décembre 2007, et dans la perspective de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, l'université d'Orléans s'engage à mettre en place une organisation améliorée du pilotage de l'établissement afin de conforter les fonctions de gestion financière et de ressources humaines et de développer la culture de l'évaluation pour toutes ses activités.

Pour parvenir à ces résultats, l'université d'Orléans se fixe les objectifs suivants :

- I – Une recherche en voie d'excellence par une restructuration des pôles scientifiques**
- II – Une offre de formation territorialisée, internationalement visible**
- III – Un pilotage rénové dans le cadre de coopérations fortes**
- IV – Renforcer la politique partenariale : convergence du Pôle Centre Val de Loire**

## **I- Une recherche en voie d'excellence par une restructuration des pôles scientifiques**

L'université d'Orléans est une université de taille moyenne pluridisciplinaire développant des recherches de qualité principalement en « sciences dures ». S'agissant de la répartition disciplinaire des 520 enseignants-chercheurs et 130 chercheurs déclarés dans les unités de recherche, environ les  $\frac{3}{4}$  des forces de recherche se consacrent aux sciences dures avec un poids particulier des sciences pour l'ingénieur (SPI) et de la chimie, un quart en SHS, les sciences du vivant présentent quant à elles une masse critique relativement faible.

### **I. 1 Consolider la recherche autour de quatre pôles scientifiques**

Les pôles scientifiques sont les éléments clés de la visibilité du potentiel scientifique de l'établissement. Ils constituent le cadre de réflexion, en ce qui concerne la politique des emplois, la gestion des ressources humaines et le renforcement progressif des forces scientifiques de l'établissement.

Ces pôles concernent l'ensemble des composantes de formation de l'université constituant ainsi le socle de cohérence entre l'offre de formation et le potentiel scientifique.

La structuration en pôles a été élaborée avec les partenaires de l'établissement dans le domaine de la recherche et, en premier lieu, le CNRS. A ce titre, il est à noter que trois des quatre UPR du CNRS situées sur le campus d'Orléans sont conventionnées ou en cours de renouvellement de conventionnement avec l'université : UPR 3021 « Institut pour la Combustion, l'Aérothermique, la Réactivité et l'Environnement » (ICARE), UPR 4301 « Centre de Biophysique Moléculaire » (CBM) et UPR 3079 « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » (CEMHTI). Cette structuration bénéficie également d'un partenariat renouvelé avec l'IRD dans le cadre d'un projet de pôle formation et recherche implanté sur le site de l'IRD.

La détermination et la distinction de ces pôles sont liées au rayonnement des unités à forte visibilité internationale mais aussi à leur impact socio-économique, notamment par leur implication dans les pôles de compétitivité.

Ces pôles, désormais au nombre de quatre (six dans le précédent contrat) sont :

- Energie, Matériaux, Géosciences et Environnement ;
- Physique et Chimie du vivant, Systèmes Biologiques ;
- Sciences Economiques et de Gestion, Mathématiques, STIC et Linguistique ;
- Droit, Littératures, Sciences de l'Homme et des Territoires.

Les pôles sont animés par des responsables choisis pour leur représentativité scientifique.

#### ***Pôle 1 : Energie – Matériaux – Géosciences et Environnement***

##### **Actions prioritaires au sein du pôle :**

- Renforcer l'implication des unités à forte visibilité dans les réseaux européens et internationaux ;
- Construire un partenariat actif avec l'environnement socio-économique de l'établissement, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et de la politique vers les PME/PMI (cf. Politique de valorisation) ;
- Dans le domaine des sciences de la terre et de l'univers (STU), réussir l'émergence et l'attractivité de l'Observatoire des sciences de l'univers en région Centre (OSUC) adossé à une Unité Mixte de Service (UMS 3116) avec le CNRS.

Avec, au départ du contrat, 210 enseignants-chercheurs et chercheurs actifs répartis au sein de 8 laboratoires (4 UMR et 2 UPR du CNRS, 2 EA), il s'agit du pôle le plus emblématique de la qualité des recherches menées à Orléans. Il regroupe l'ensemble des unités de recherche en SPI, en STU, en physique et une partie des chimistes. Le secteur de l'énergie constitue pour la recherche, l'un des thèmes majeurs du site orléanais.

Dans le secteur SPI, deux laboratoires liés au CNRS se distinguent :

D'une part, l'UMR 6606 « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » (GREMI), laboratoire d'excellence dans le domaine des plasmas qui dispose d'un équipement expérimental remarquable favorisant des collaborations industrielles solides. Les activités de recherche menées à Bourges par l'EA 3269 LASEP (Laboratoire d'Analyse Spectroscopique et d'Energétique des Plasmas) sont complémentaires de celles de cette UMR. L'EA LASEP pourrait, à terme, rejoindre le GREMI. Ce projet serait à envisager, s'il y a lieu, à l'échéance du quadriennal afin de renforcer la cohérence d'ensemble entre Orléans et Bourges.

D'autre part, l'UPR ICARE (Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement), issue du rapprochement de deux UPR spécialisées dans la combustion et l'aérothermique dont la participation aux réseaux européens témoigne de la reconnaissance internationale notamment dans le domaine de la propulsion.

Des synergies sont également attendues de la constitution de l'Institut PRISME EA 4229 (Institut Pluridisciplinaire de Recherche pour l'Ingénierie des Systèmes, Mécanique et Energétique), large EA pluridisciplinaire issue de la fusion de cinq unités (3 en SPI, 2 en STIC) implantée sur plusieurs sites (Orléans, Chartres, Bourges, Châteauroux). Cette EA dispose d'atouts en robotique et énergétique notamment. Elle devra néanmoins veiller à accroître sa production scientifique.

La fédération EPEE (FR 776) « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement », au cœur même des thématiques des équipes et des problèmes d'interface, devrait favoriser les synergies entre l'établissement et les organismes impliqués et accentuer le développement de projets originaux en particulier sur les énergies du futur et les matériaux pour l'énergie.

L'université d'Orléans affiche également une priorité scientifique à l'égard des sciences de la terre et de l'univers. Elle s'appuie sur les deux UMR 6113 ISTO (Institut des Sciences de la Terre d'Orléans) et LPCE UMR 6115 (Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement) qui bénéficient d'une forte visibilité. La première s'illustre en particulier dans les secteurs de la physique des magmas et de la matière organique dans les sols. L'intégration de l'ex EA Géologie des environnements aquatiques continentaux dans cette unité renforcera ses liens avec l'université de Tours. La seconde fait état d'une importante activité expérimentale dans le domaine spatial, la physico-chimie de l'atmosphère et l'astrophysique.

La structuration de ce secteur est renforcée par la création d'une UMS adossée à l'Observatoire des Sciences de l'Univers.

Le secteur matériaux regroupe l'unique unité de recherche de physique de l'établissement, le CRMD (Centre de Recherche sur la Matière Divisée, UMR 6619), et une nouvelle unité relevant de la chimie et issue de la fusion de 2 UPR (CRMHT et CERI) dont l'une n'était jusqu'alors pas contractualisée. Le CRMD possède des points forts sur les milieux poreux et les matériaux pour le stockage de l'énergie. L'unité de chimie, le CEMHTI (Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation) détient des compétences uniques dans la caractérisation des matériaux à très haute température et bénéficie d'une forte implication dans le secteur des matériaux du nucléaire. Elle profite aussi désormais d'une expertise reconnue dans l'analyse par faisceaux d'ions. En outre, elle joue un rôle moteur dans l'exploitation des grands équipements, en particulier pour la RMN du solide à hauts champs.

Deux Fédérations de Recherche : Energétique, Propulsion, Espace, Environnement (EPEE) et Résonance magnétique nucléaire du solide à hauts champs (RMN) FR 2708 et une unité mixte de service, l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) permettent d'animer et structurer ce pôle.

Cette activité de recherche trouve des relais dans 3 pôles économiques associés : le pôle "Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique", pôle de compétitivité labellisé par l'Etat, le pôle " Propulsion et Energétique", ainsi que le pôle "Automobile".

## ***Pôle 2 : Physique et Chimie du Vivant, Systèmes Biologiques***

### **Actions prioritaires au sein du pôle :**

- Renforcer l'implication des unités à forte visibilité dans les réseaux européens et internationaux pour accroître l'attractivité du « pôle chimie » d'Orléans ;
- Construire un partenariat actif avec les partenaires industriels dans des structures mixtes public privé, *via* des collaborations consolidées, telles que décrites dans la politique de valorisation de l'établissement ;
- Constituer une force conséquente dans le domaine chimie-pharmacie-biomédical au sein du PRES en association avec les forces existant à Tours.

Avec, en janvier 2008, 110 enseignants-chercheurs et chercheurs actifs en recherche répartis au sein de 7 laboratoires (3 UMR dont 1 UMR INSERM, 1 UPR du CNRS, 3 EA), ce pôle peut être considéré comme la deuxième force de l'université d'Orléans.

Il est constitué pour l'essentiel par le secteur chimie - biophysique moléculaire. Le centre de biophysique moléculaire (CBM) est une UPR reconnue dans les domaines de l'ingénierie des protéines, la RMN, la régulation des gènes, ou l'exobiologie. Elle réunit plus de cinquante chercheurs CNRS ainsi que des équipements importants (IRM à très hauts champs).

L'Institut de Chimie Organique et Analytique (UMR 6005 ICOA) reconnu pour ses compétences en glycochimie apporte, quant à lui, son expertise en synthèse organique et chimie thérapeutique, et développe la valorisation de ses composés grâce à un partenariat fort avec le centre hospitalier régional et plusieurs groupes pharmaceutiques dont, en particulier, les laboratoires Servier.

La fédération de recherche « Physique et Chimie du Vivant » permet une meilleure structuration favorisant l'émergence de projets menés aux interfaces de la Physique, de la Chimie et de la Biologie.

En SDV, l'UMR 6218 d'Immunologie et Embryologie Moléculaire (IEM) apporte ses compétences en ce qui concerne la génétique de la souris à de nombreux groupes. Elle a par ailleurs une expertise nationale et internationale dans les modèles de pathologies humaines (trisomie 21, d'infection à Mycobacterium et d'asthme).

Enfin, notons qu'une EA (1207) mène des recherches dans le domaine de la biologie des ligneux et des grandes cultures. A terme, cette unité devrait se rapprocher de l'Unité de Recherche INRA Amélioration, Génétique et Physiologie Forestières d'Olivet.

Cette activité de recherche trouve des relais dans 3 pôles économiques associés : le pôle "Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-Etre", pôle de compétitivité labellisé par l'Etat, le pôle " Bio -pharmacie" ainsi que le pôle "Imagerie".

### ***Pôle 3 : Sciences Economiques et de Gestion - Mathématiques – STIC et Linguistique***

#### **Actions prioritaires au sein du pôle :**

- Renforcer l'implication des unités à forte visibilité dans les réseaux européens et internationaux ;
- Développer les liens scientifiques et les thématiques transversales entre les unités du domaine ST et celles de SHS ;
- Constituer, en liaison avec le pôle 4, un axe formation et Recherche « Environnement – Territoires – Développement durable » avec l'IRD afin de doter le campus universitaire d'Orléans d'un instrument de développement majeur sur la thématique générale de l'environnement et des territoires décliné dans ses dimensions écologique, économique, sociale, juridique et historique ;
- Poursuivre et amplifier les actions collaboratives avec Tours.

La qualité globale de ce pôle constitué d'environ 85 enseignants-chercheurs publiants en 2008, répartis au sein de 6 unités (2 UMR, 4 EA) est confirmée puisque cinq laboratoires sont classés A.

Les travaux en mathématiques et physique théorique conduits par le laboratoire « Mathématiques et Applications, Physique Mathématique d'Orléans » (MAPMO UMR 6628) s'inscrivent dans une dynamique positive. Les collaborations avec le site tourangeau sont facilitées par la fédération de recherche Denis Poisson (FR 2964) regroupant des unités des deux universités.

En informatique, le bilan du « Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans » (LIFO) – EA 4022 - s'avère positif même si des efforts de publication au niveau international doivent être envisagés.

S'agissant de l'économie, l'accent est essentiellement mis sur les marchés financiers et la macroéconomie monétaire. Bien inséré dans les réseaux internationaux, le Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO UMR 6221) doit cependant veiller à renforcer sa politique de publication.

Quant à la gestion, le secteur semble fragile et la production scientifique faible. La reconnaissance de la fédération « Gaston Berger » commune avec Tours est cependant de nature à renforcer cette thématique.

Enfin, la linguistique associe deux petites équipes d'Orléans et Tours dans le « Laboratoire Ligérien de Linguistique » dont l'hétérogénéité devra être corrigée.

### ***Pôle 4 : Droit – Littératures – Sciences de l'Homme et des Territoires***

#### **Actions prioritaires au sein du pôle :**

- Accroître la reconnaissance nationale et internationale par une politique de recrutement ciblée ;
- Contribuer à la réussite et l'attractivité du pôle LLSH d'Orléans ;
- Renforcer les activités partenariales avec l'environnement socio-économique et contribuer à l'étude des problèmes sociétaux inhérents au développement technologique, en synergie avec le pôle SHS de Tours.

Ce pôle de 85 enseignants-chercheurs et chercheurs publiants au début du contrat comprend 6 unités (1 UMR, 5 EA) de qualité moyenne à l'exception de la fraction orléanaise de l'IRAMAT (Institut de

Recherches sur les Archéomatériaux UMR 5060), laboratoire d'excellence sur les archéomatériaux (Bordeaux 3 en rattachement principal) et de l'EA pluridisciplinaire spécialiste des collectivités territoriales. La démarche collective de l'autre EA 1212 de droit (CRJ Pothier) n'apparaît pas clairement et devra être corrigée durant le présent contrat. La recherche en histoire, géographie et littératures est regroupée respectivement au sein des 3 EA : SAVOURS EA 3272 (Savoirs et pouvoirs de l'Antiquité à nos jours), CEDETE (Centre d'Etudes sur le Développement des Territoires et Environnement) et META EA 4230 (Centre de recherche sur les littératures et les civilisations). En dépit de quelques groupes dynamiques, notamment en géographie, l'hétérogénéité et la dispersion des différents projets peuvent nuire ainsi à la visibilité de ce domaine de recherche.

## **I. 2 Soutenir la recherche par un pilotage renforcé**

### **I 2-1 La politique scientifique s'inscrit dans les deux orientations stratégiques définies pour l'établissement :**

- Améliorer l'insertion dans le contexte international de l'enseignement supérieur et de la recherche en se donnant les moyens d'une visibilité accrue du potentiel scientifique ;
- Assumer le rôle d'acteur majeur du développement territorial économique et social. Il s'agit de faire de l'université un partenaire privilégié pour l'attractivité et la compétitivité des territoires, sous l'angle de la formation supérieure comme sous celui du transfert et de la valorisation de la recherche.

Les leviers principaux de cette démarche sont la politique de collaboration et de mutualisation, le partenariat avec les collectivités territoriales, la politique de sites et la politique de réseaux. Un levier interne à l'établissement concerne la politique des emplois scientifiques et la gestion des ressources humaines.

La structuration de la recherche et, en particulier, la constitution de nouveaux pôles scientifiques prend en compte les liens qui unissent l'université avec le CNRS et les autres organismes de recherche présents en région Centre : INRA, IRD, INSERM, CEA, BRGM, CEMAGREF.

### **I 2-2 La structuration de la recherche, dans le périmètre de l'établissement, est quasiment stabilisée :**

Il s'agit à présent de la mener dans le cadre des orientations définies précédemment et ce, dans une démarche déclinée à plusieurs niveaux :

- structuration d'unités de recherche pour atteindre des tailles critiques, au niveau de l'établissement, du Pôle Universités Centre Val de Loire (PUCVL) avec l'université de Tours, dans le cadre du projet de PRES destiné à consolider l'association PUCVL ;
- structuration des pôles scientifiques pour une meilleure lisibilité du potentiel recherche, y compris les unités propres du CNRS contractualisées avec l'établissement ;
- Regroupement sur le site de l'IRD, des chercheurs travaillant sur le projet CRITERR (Centre de Ressources et d'Innovation sur les Territoires), projet inscrit au CPER 2007-2013, et des chercheurs de l'IRD concernés par cette même thématique ;
- structuration fédérative au sein de l'établissement, avec les organismes, au niveau du PUCVL et de l'inter régional (outre PUCVL, il s'agit principalement des universités de Poitiers, de Limoges et de La Rochelle).

- La principale démarche consiste à tirer parti du regroupement des unités de recherche, afin de leur apporter des volumes critiques conférant ainsi à ces unités une meilleure visibilité et de renforcer :

Au sein de l'établissement :

- le laboratoire META (Centre de recherche sur les littératures et les civilisations) ;
- l'Institut PRISME (Institut Pluridisciplinaire de Recherche pour l'Ingénierie des Systèmes, Mécanique et Energétique) ;
- le laboratoire AMAPP EA 4248 (Activités Motrices et Adaptations PsychoPhysiologiques) proposé pour constituer un socle scientifique dans le domaine des STAPS.

Sur le périmètre du PUCVL (PRES) :

- le Laboratoire Ligérien de Linguistique – LLL EA 3850, associant l'université de Tours dans le domaine de la linguistique ;
- l'Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO) se voit rattaché l'équipe de géologie des environnements aquatiques continentaux de Tours.

- Les Fédérations de Recherche et les Programmes Pluri-Formations :  
Une politique de structuration est également mise en œuvre dans le cadre des fédérations de recherche et des PPF. Ces structures permettent l'émergence de projets innovants, très souvent situés à des interfaces.  
C'est au niveau des structures fédératives et des projets validés dans le cadre du CPER 2007–2013 que la collaboration avec les organismes s'exprime au mieux.
- Les actions au sein des pôles et les modalités de répartition des crédits :

a) Des axes prioritaires (objectifs scientifiques) sont définis au niveau de chaque pôle. Les actions suivantes sont communes à l'ensemble des pôles :

- les propositions de répartition de BQR ;
- les propositions sur les demandes d'allègement de service à destination des jeunes enseignants-chercheurs ;
- les propositions de CRCT ;
- les propositions concernant les réponses aux appels à projets, en particulier ceux émanant des collectivités territoriales.

Ces propositions sont faites à destination du conseil scientifique de l'établissement.

b) La répartition de la dotation de l'Etat au sein des pôles :

La répartition de la dotation d'un pôle est effectuée pour les unités de recherche selon les critères définis ci-après :

**I) Les critères liés à la qualité scientifique**

Notation de l'unité par les instances d'évaluation (excellence, visibilité internationale, qualité recherche)

Taux d'enseignants - chercheurs et de chercheurs publiants

Reconnaissance et visibilité des membres de l'unité (IUF, PEDR, ANR, mobilité entrante et sortante lors des recrutements).

**II) Les critères liés à l'activité de formation par et pour la recherche**

Taux de diplômés HDR et Doctorat ; Taux d'insertion des doctorants

**III) Les critères liés à la taille et la composition de l'unité**

Nombre d'enseignant chercheurs et de chercheurs et ratio HDR ; Nombre d'IATOS et ITA ; Nombre de doctorants ; Nombre de Post-doctorants

**IV) Les critères liés à la valorisation, la diffusion scientifique et à l'implication territoriale**

Taux d'activités contractuelles de transfert et de valorisation

Participation à des actions de diffusion scientifique de l'établissement

Participation à des actions structurantes territoriales (CPER, actions structurantes des autres collectivités)

**I 2-3 La politique des emplois et la gestion des ressources humaines :**

Elle s'appuiera sur les priorités scientifiques précitées et comprendra aussi bien les demandes de création que les affectations d'emplois vacants. Les redéploiements entre composantes seront effectués pour favoriser le renforcement des unités à forte visibilité ainsi que l'accroissement des capacités d'encadrement dans des filières où l'insertion professionnelle est avérée. En outre, l'université veillera à alléger la charge des nouveaux MCF

**I 2-4 La politique de formation doctorale**

L'université d'Orléans, engagée dans une réflexion portant sur la structuration et les possibles domaines de compétence d'un PRES régional, étudie avec l'université de Tours le projet d'une recombinaison thématique de l'offre de formation doctorale au niveau académique. La concertation entre les établissements prend appui sur les axes de développement identifiés en sciences dures/sciences du vivant et en sciences humaines et sociales, pour lesquels les établissements souhaitent un affichage plus clair des domaines d'excellence présents sur le site universitaire.

Cette réflexion, engagée au cours de la campagne d'accréditation 2008, se traduira dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011 par la proposition de constitution d'écoles doctorales portées en co-accréditation et plus cohérentes sur un plan thématique.

### **I 2-5 La politique internationale :**

L'objectif principal est d'accroître la notoriété internationale et l'attractivité des pôles scientifiques de recherche à fort potentiel, en mettant en cohérence et en synergie la politique de recherche et la politique internationale, dans une politique de réseaux optimisée.

Les principales actions prévues à cet effet sont les suivantes :

- renforcement des thèses en cotutelles et de la mobilité des doctorants ;
- adaptation progressive de l'ensemble des formations à la mobilité internationale (parcours transversaux, cours et supports en langue étrangère) ;
- renforcement de la politique de réseaux et de collaboration, tant au sein du PUCVL que dans le cadre du projet du PRES et ce, en partenariat avec les organismes de recherche présents en Région ;
- création d'un pôle international au sein du PUCVL, puis du PRES, en charge du développement des actions de communication internationale et comprenant une cellule EUROPE, pour l'ingénierie de projets afin de répondre aux appels d'offres, et un centre de mobilité pour développer la qualité de l'accueil des chercheurs étrangers.

### **I 2-6 La politique de valorisation de la recherche**

La consolidation des pôles à visibilité internationale avérée, parallèlement à la démarche de renforcement de l'impact socio-économique des activités de recherche, doit également trouver un écho au niveau de la politique de valorisation. La structuration de l'activité de valorisation et de transfert est ainsi l'un des objectifs majeurs de l'université pour le prochain contrat.

Plusieurs initiatives seront donc développées dans ce sens :

- clarification des objectifs et des responsabilités respectives entre l'université et ses partenaires concernant la valorisation de la recherche, les pôles de compétitivité et les pôles économiques
- affirmation des activités de valorisation de la recherche, dans un rapprochement avec l'université de Tours, notamment sur la base d'une mutualisation des moyens et des responsabilités
- actions en direction des PME/PMI afin d'augmenter l'implication de ces dernières dans la démarche de l'innovation par la recherche et ce, *via* une approche spécifique
- amélioration de la visibilité et l'accessibilité du potentiel scientifique de l'établissement, tout en permettant aux chercheurs de bénéficier, lors de cette mission, d'une reconnaissance et d'une valorisation adaptée à leur activité.

Les actions principales prévues dans ce cadre sont :

- la structuration thématique du service des activités de valorisation pour consolider les pôles scientifiques précédents, et préparer un rapprochement avec les partenaires du PRES, particulièrement l'Université de Tours ;
- la mise en place d'une détection systématisée dans les laboratoires, avec la mise en place d'un "Correspondant Valorisation" ;
- la création de structures mixtes public/privé de recherche finalisée et de cellules de R&D "virtuelles" à destination des PME/PMI par filières identifiées ;
- la prise en charge, dans le cadre du PRES, de la maturation de projets innovants, permettant de fiabiliser l'alimentation du transfert de technologie et de la création d'entreprise ;
- l'accentuation de la politique de communication vers les entreprises en ce qui concerne la valorisation de la recherche et la formation continue.

## **II – Une offre de formation territorialisée, internationalement visible**

### **II.1. Décliner une offre de formation attractive**

Vecteur fondamental de l'attractivité nationale et internationale, la politique pédagogique sera systématiquement organisée au sein de l'établissement par une répartition thématique entre les centres universitaires délocalisés afin d'éviter les doublons et en harmonie avec l'identité socio économique de chaque département concerné pour mettre en relief les domaines d'excellence. Parallèlement, ces domaines d'excellence seront mis en lumière, notamment dans le cadre du PUCVL.

Déjà dotée d'une commission d'évaluation des formations, l'université s'appuiera sur les travaux de cet organe pour intégrer, dans sa politique de formation, les résultats des évaluations internes généralisées à tous les cursus de licence et de master et renforcera à cette fin le rôle de l'OVE.

#### **Au niveau Licence :**

L'université affiche cinq domaines de formations :

- Arts, Lettres, Langues ;
- Sciences Humaines et Sociales ;
- Droit, Economie, Gestion ;
- Sciences, Technologies, Santé
- STAPS.

L'université présente un ancrage local des formations. Elle poursuivra l'effort de lisibilité des formations en resserrant l'offre afin de limiter les formations à faibles effectifs. Elle favorisera l'interdisciplinarité et renforcera l'articulation entre formations générales et formations professionnelles.

Elle développera le contrôle des connaissances conformément à la réglementation et s'assurera de la mise en place de véritables équipes pédagogiques.

Elle favorisera le développement des parcours et des passerelles notamment en intégrant pleinement l'offre de licences professionnelles et celle des IUT.

Les IUT seront associés au dispositif et devront prendre en compte l'évolution des spécialités au regard de la baisse démographique en région Centre. L'objectif est de consolider les formations technologiques dans le tissu économique par le renforcement de leurs liens avec les pôles scientifiques et le développement de nouvelles formations vers des secteurs industriels ciblés.

L'université apportera un soin particulier au suivi du devenir des étudiants, tant en termes de poursuites d'études que d'insertion professionnelle.

#### **Au niveau Master :**

L'université articule sa formation autour de quatre domaines :

- Droit, Economie, Gestion ;
- Sciences Humaines et Sociales ;
- Arts, Lettres, Langues ;
- Sciences, Technologies, Santé.

L'offre masters est resserrée afin de limiter les mentions à faibles effectifs. L'université renforcera ses complémentarités avec l'université de Tours.

**Au niveau doctorat :** la campagne 2008 d'accréditation des écoles doctorales s'est inscrite dans un nouveau paysage avec la mise en œuvre de la loi de programme pour la Recherche du 18 avril 2006 et de l'arrêté du 24 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Sur la base des résultats de cette campagne d'accréditation, l'université d'Orléans est habilitée, dans le cadre des écoles doctorales pour lesquelles elle intervient en tant qu'établissement accrédité, à organiser la formation doctorale et à délivrer le doctorat dans les champs disciplinaires couverts par l'accréditation de ces deux écoles doctorales :

- l'ED 177 « Sciences et technologies » ;
- l'ED 378 « Sciences de l'homme et de la société ».

Cette habilitation, d'une durée de deux ans, doit permettre à l'université de finaliser, conjointement avec l'université de Tours, le projet de recomposition de l'offre de formation doctorale élaboré au niveau régional dans le cadre des réflexions en cours sur le projet de PRES.

La nouvelle structuration de l'offre de formation au niveau régional s'inscrira dans la politique soutenue par la DGES visant à un resserrement thématique des écoles doctorales sur les pôles d'excellence scientifique et la mise en place d'accréditations conjointes dans les champs disciplinaires dont la masse critique est plus faible.

Dès à présent, l'université s'engage à conforter les actions de coopération mises en place lors du précédent contrat avec l'université de Tours (procédure commune de choix des doctorants et d'attribution

des allocations de recherche sur la base d'une politique ouverte, lisible et équitable, uniformité de la présentation des thèses, organisation des doctoriales® ...).

La politique menée par l'université pour garantir une formation doctorale de qualité sera poursuivie (limitation du nombre de doctorants par HDR, ouverture aux diplômés de masters externes à l'université d'Orléans, origine variée des financements de thèse, ouverture à l'international par l'encadrement de thèses en cotutelle) et intégrera un suivi annuel de tous les doctorants dès la première année de doctorat. Dans le domaine des SHS, l'université s'engage à réduire la durée des thèses, à en améliorer le taux de financement. Elle s'efforcera également d'en limiter le taux d'abandon. Un effort particulier sera consenti dans les deux écoles doctorales accréditées en vue d'une meilleure répartition de la charge d'encadrement entre les HDR.

## **II.2. Mettre en place le plan de formation de l'IUFM**

L'université développera le plan de formation, en partenariat avec l'université de Tours, dans le cadre du nouveau cahier des charges national. Le protocole de coopération conclu entre les deux universités précise les enseignements communs. L'IUFM prépare aux concours et à la formation professionnelle des PE, PLC (24 concours du second degré) et des CPE. La préprofessionnalisation sera développée en collaboration avec les universités ainsi que les différents acteurs de la formation des maîtres.

L'IUFM poursuivra la réflexion pédagogique sur les objectifs de l'année de formation et de l'exercice professionnel des futurs enseignants à partir des évaluations menées par l'Observatoire. Un espace de langues multimédia en appui aux plans de formation sera créé sur les sites de formation

Les coopérations avec l'IREM seront renforcées dans le cadre de sa réorganisation. L'objectif est d'orienter les actions vers de la recherche transversale et d'élargir le domaine de l'IREM à l'ensemble du secteur scientifique avec la création d'un Institut de Recherche sur l'Enseignement des Sciences (IRES).

## **II.3. Favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle**

L'université s'inscrit dans les orientations nationales du « plan pluriannuel pour la réussite en licence » pour prévenir les échecs et les abandons notamment en début de cursus universitaire (cf. circulaire DGES du 15 janvier 2008). L'offre de formation inclura les caractéristiques suivantes :

- l'introduction dans les parcours de licence de trois types d'unités d'enseignement
- le développement de la pluridisciplinarité dans les cursus avec les unités d'enseignement d'ouverture
- l'association des partenaires socio-économique à l'élaboration de l'offre
- la lisibilité des formations, des connaissances et des compétences acquises.

Une politique d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle sera conduite pour améliorer les taux de réussite :

■ **Renforcer les informations des lycéens** : le dispositif d'orientation active, expérimenté en 2007, sera généralisé à toutes les filières à la rentrée universitaire 2008. L'université diffusera les informations sur le contenu des formations, les statistiques sur les taux de réussite en licence selon le bac d'origine, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle par filières. Les relations avec les chefs d'établissements, les professeurs principaux des lycées, les enseignants du secondaire et les conseillers d'orientation-psychologues seront intensifiées.

■ **Créer les conditions de la réussite** : l'université accentuera les actions d'aide à la réussite : encadrement des étudiants par un enseignant référent pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence, généralisation de l'UE Projet Personnel et Professionnel (PPP) dans toutes les mentions de Licence, bilan d'orientation à l'issue du premier semestre de Licence 1<sup>ère</sup> année, tutorat, renforcement du contrôle continu, du CLES, du C2i, et du dispositif d'auto-formation en langue française pour les étudiants étrangers, création des conditions de réussite en 1<sup>ère</sup> année d'IUT pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel...). Des passerelles de réorientation seront développées entre la licence 1<sup>ère</sup> année et les DUT, STS (semestre de remise à niveau, tutorat de soutien...).

Le tutorat étudiant sera développé en application des dispositions du décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pour assurer l'accueil et l'accompagnement des étudiants dans leurs études, pour les

conforter dans la pratique des nouvelles technologies et pour les aider à se familiariser à la bibliographie. Il permettra également aux étudiants-tuteurs de participer aux enquêtes d'insertion professionnelle menées au sein de l'OVE.

■ **Insertion professionnelle** : conformément à la loi LRU du 10 août 2007, l'université envisage la création de la «Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle» qui regroupera le SUIO et le bureau d'aide à l'insertion professionnelle. Les ateliers de technique de recherche d'emplois et de stages seront ouverts aux étudiants de M2, aux élèves de Polytech'Orléans et aux doctorants pour favoriser leur accès à un premier emploi ou à un stage en fin de cursus. La lisibilité de la mission insertion professionnelle sera développée avec la mise en place d'un guichet unique pour les étudiants, les enseignants et les entreprises. L'université procédera à la mise en ligne des offres de stages et d'emplois sur le site Internet et des enquêtes régulières de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés seront analysées par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

#### **II.4. Innover dans les actions de la formation tout au long de la vie**

L'université s'engage résolument à augmenter le nombre de stagiaires de la formation diplômante par la voie de la formation continue, notamment dans le cadre du DIF, de la VAE et de l'apprentissage. L'offre de services auprès des publics en reprise d'études sera développée jusqu'à l'insertion. Les conditions d'accueil et de suivi seront précisées par une convention entre le SeFCo et les composantes (constitution en 2008 d'un groupe de correspondants de formation continue et d'apprentissage et inscription des modules de formation spécifiques aux salariés et demandeurs d'emploi). Le centre de ressources d'informations et de conseils du SeFCo proposera des bilans de compétences et des projets professionnels liés à une proposition de formation et/ou de VAE. Les procédures de la VAE seront améliorées (consolidation du suivi des prescriptions portées par les jurys). L'université renforcera les formations en apprentissage avec un accompagnement des équipes pédagogiques en coopération avec le CFA interuniversitaire de la région Centre.

Des ateliers de techniques de recherche d'emplois, de stages ou de contrats d'apprentissage pour les salariés et les apprentis, seront animés par le SeFCo en relation étroite avec l'ANPE, le FONGECIF... Le nouveau dispositif de formation continue sera évalué par la mise en place d'une comptabilité analytique et des indicateurs de suivi.

Face au développement économique territorial, l'université optimisera sa réactivité dans l'élaboration de nouvelles formations qualifiantes et transversales dans des secteurs bien identifiés. Cette action, coordonnée avec la politique de formation continue, s'appuiera sur les pôles scientifiques forts de l'établissement en liaison avec les pôles de compétitivité et les CCI.

### **III – Un pilotage rénové dans le cadre de coopérations fortes**

#### **III.1. Améliorer les espaces de vie des étudiants sur l'ensemble des sites**

L'université compte un nombre important de boursiers sur critères sociaux (BSCS : 32,3 %). Les six objectifs indiqués présentent donc un caractère primordial d'amélioration de la vie étudiante :

■ Renforcer la qualité de l'accueil : l'université poursuivra l'organisation d'une semaine de rentrée dans les composantes (IUT et EPU compris) pour les nouveaux étudiants avec l'instauration d'un parrainage des étudiants de L2. Un accueil spécifique de tous les étudiants étrangers sera institué avec la ville d'Orléans.

■ Encourager l'accès à la culture dans le cadre du PUCVL, en coopération avec le CROUS et la DRAC. Des spectacles communs et éclectiques seront coordonnés et développés sur la totalité des antennes universitaires. De nouveaux partenariats seront recherchés en vue de diversifier l'offre culturelle. Un passeport étudiant régional sera délivré en 2011 au titre du PUCVL et du service culturel du CROUS.

■ Favoriser les activités sportives : l'université encouragera la pratique d'une activité sportive avec l'intégration dans les cursus de l'UE libre d'APS (Activités Physiques et Sportives). Des aménagements pédagogiques sont élaborés pour les sportifs de haut niveau.

■ Promouvoir la citoyenneté étudiante : la charte avec les associations étudiantes est effective. L'édification de la nouvelle Maison de l'Etudiant et de la Culture (MDE) devrait favoriser les projets et initiatives d'associations. L'université soutiendra les actions de tutorat étudiant en direction des collégiens dans le cadre de l'éducation prioritaire. Une formation des élus étudiants avec l'attribution de crédits sera proposée pour valoriser l'engagement associatif. De nouvelles actions seront impulsées pour continuer à améliorer le taux de participation aux élections des conseils.

■ Développer les actions de médecine préventive : l'université augmentera le nombre d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année reçus par le service médical, notamment ceux inscrits dans les centres universitaires. Seront renforcées les consultations spécialisées et les actions de prévention (tabagisme, nutrition...).

■ Faciliter les conditions d'études des étudiants handicapés : la charte université / handicap a été signée par l'université. Les actions seront poursuivies pour que les étudiants handicapés puissent accéder aux locaux (amphithéâtres, restaurants universitaires, installations sportives...), aux équipements TIC et bénéficier d'un accompagnement individuel.

## **III.2. Renforcer la culture de l'évaluation et associer les personnels à l'efficience de la gouvernance**

### **III.2.1. Conforter le pilotage de l'établissement**

Engagée dans l'application de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, l'université demandera l'exercice des nouvelles compétences budgétaires et de gestion des ressources humaines au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et mettra en place une fondation universitaire ainsi qu'une fondation partenariale avec des entreprises et des collectivités territoriales.

Pour faciliter le passage aux nouvelles compétences, l'université réorganisera ses services centraux avec une armature administrative et technique permettant une revalorisation de la fonction des personnels administratifs encadrants. Parallèlement les relations internes entre services centraux, services communs et composantes seront redéfinis dans le sens d'une plus grande efficacité. Dans chaque entité, un projet de service décliné à partir des objectifs du présent contrat, comprenant un volet de formation, sera élaboré et appliqué. Les fonctions d'analyse financière, de contrôle de gestion et de gestion patrimoniale seront renforcées avec la mise en place d'une cellule d'aide au pilotage dans les services communs et les composantes.

### **III.2.2. Mettre en œuvre une véritable politique de gestion des ressources humaines**

Cette période quadriennale sera marquée par un nombre important de départs en retraite tant pour les enseignants et enseignants chercheurs que pour les BIATOSS. Cette phase sera utilisée comme facteur de changement en permettant à chaque structure de définir, en termes de moyens qualitatifs et quantitatifs, l'organisation la plus pertinente pour accomplir ses missions dans le cadre de la politique de l'établissement. La politique déjà mise en œuvre de redéploiements et de repyramidages d'emplois sera poursuivie afin d'adapter au mieux les compétences aux besoins de l'établissement.

Poursuivant sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (fiches de postes, carte des emplois, entretiens d'évaluation et de formation, bilan social...), l'université utilisera pleinement les outils dont elle s'est dotée et assurera leur suivi pour accompagner la politique de l'établissement.

Le plan de formation de tous les personnels – enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS – élaboré en collaboration avec les organismes de recherche partenaires – CNRS, INRA, IRD, BRGM – s'inscrira pleinement dans la loi LRU et ses décrets d'application. Il devra concilier les besoins de l'université et les aspirations des personnels à se former tout au long de la vie et, également prendre en compte les nécessités de formation pour l'adaptation des personnels à l'évolution prévisible des métiers. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée aux personnels les moins qualifiés, titulaires comme contractuels.

### **III.2.3. Intégrer les aspirations des personnels à la qualité de la gouvernance**

Les axes du contrat doivent recueillir la participation de tous à la vie de l'établissement avec une réelle complémentarité entre le pouvoir politique de l'équipe présidentielle et la sphère administrative conduite par le Secrétaire Général. Un programme d'actions basé sur la démarche qualité et des dispositifs d'échanges sera conduit : poursuivre les journées d'accueil et d'information des personnels, améliorer le

fonctionnement des instances représentatives (publication des rapports d'activité, bilan d'étapes du contrat et du CPER...), établir au cours des entretiens d'évaluation un diagnostic partagé avec une analyse des besoins, poursuivre l'effort de structuration du recrutement des personnels contractuels pour une répartition équilibrée des personnels titulaires et contractuels par fonction et composantes, consolider le lien social en renforçant les actions culturelles, associatives, de médecine du travail et de maîtrise des risques professionnels (suivi du document unique d'évaluation des risques).

Concernant l'IUFM, le pilotage administratif sera adapté à la politique de site de l'université. Les objectifs seront confirmés en matière de requalification des emplois, de maîtrise des heures complémentaires, du développement de la politique de formation continue et du suivi des personnels grâce à la médecine du travail.

Enfin, l'université sera attentive à l'application des dispositions nationales retenues en termes d'organisation du temps de travail.

### **III.3. Optimiser l'accès aux ressources documentaires**

Le projet documentaire de l'université d'Orléans s'inscrit dans la continuité des deux contrats précédents, et permettra de réaliser les objectifs suivants :

#### **III.3.1. Achever la structuration du réseau documentaire**

Dans ce domaine, l'université d'Orléans a déjà réalisé d'importants efforts, qui se sont traduits notamment par l'intégration au service commun de la documentation (SCD) de l'ensemble des bibliothèques associées du site orléanais, à l'exception de celle de l'IUT.

Au cours du présent contrat, le SCD maintiendra cet objectif, en organisant le réseau documentaire selon trois axes :

- l'intégration institutionnelle des bibliothèques associées. Les priorités de l'établissement sont la bibliothèque de l'IUT d'Orléans et les bibliothèques de l'IUFM Centre Val de Loire.
- la rétroconversion et l'intégration informatique des fonds de ces bibliothèques au catalogue collectif de l'université et au système universitaire de documentation (SUDOC). Sont concernées les bibliothèques des IUT d'Orléans, de Châteauroux, d'Issoudun et de Chartres, et les collections de l'IUFM. L'objectif cible est le signalement exhaustif de la documentation de l'université dans le catalogue collectif, et un taux de recouvrement dans le SUDOC d'au moins 90 % en 2011.
- l'achèvement du système d'information documentaire (SID) et la mise en œuvre des services documentaires associés. Parallèlement, le SCD poursuivra la politique de site menée avec le SCD de l'université de Tours dans le cadre du pôle Universités du Centre Val-de-Loire (PUCVL), qui doit aboutir à terme à un accès fédéré aux ressources documentaires des deux sites et à la mise en place d'un circuit de dépôt électronique des thèses via l'université numérique régionale (UNR).

#### **III.3.2. Développer les collections sur tous supports**

Le SCD s'est doté au cours du contrat 2004-2007 d'une charte documentaire et de plans de développement des collections par discipline. Ces outils de pilotage constitueront un socle de référence pour la politique documentaire que le SCD compte mettre en œuvre.

Pour l'exercice contractuel 2008-2011, l'université :

- maintiendra le niveau quantitatif de ses acquisitions, tant sur support papier que sur support électronique.
- veillera à préserver un équilibre entre les dépenses documentaires consacrées à l'enseignement et celles qui sont destinées au niveau recherche.
- poursuivra les efforts de mutualisation déjà engagés avec les composantes, en vue d'une participation plus systématique de celles-ci aux dépenses d'acquisition dans leurs domaines respectifs, ainsi que la collaboration engagée avec l'université de Tours dans le cadre de l'université numérique régionale (UNR).

### **III.3.3. Adapter l'offre de service aux besoins des usagers**

Le SCD a enregistré des résultats positifs, notamment dans le domaine de la formation des usagers, dont l'inscription dans les cursus a progressé, et en matière d'accueil (augmentation significative du nombre de postes informatiques et de places assises).

La poursuite des efforts de structuration du réseau (intégration des bibliothèques, achèvement du catalogue commun, etc.) participe de l'objectif général d'amélioration des services aux usagers. Plusieurs actions spécifiques viendront également à l'appui de cet objectif :

- l'amélioration de l'accueil, par le renforcement des équipes de moniteurs en soirée et l'augmentation des horaires d'ouverture. L'amplitude hebdomadaire d'ouverture passera ainsi de 59 heures à 61 heures 30, les sections Sciences et Lettres s'alignant sur la section Droit pour une ouverture le samedi matin.
- la poursuite des actions de formation des usagers, en liaison avec les UFR, notamment au niveau L. Le SCD se fixe pour objectif d'intégrer son offre de formation dans les cursus et de la rendre obligatoire pour tous les étudiants de L1.
- l'installation de la RFID en section Droit.

### **III.4. Gérer l'évolution du patrimoine**

Implantée principalement à Orléans, notamment sur le campus de La Source datant des années 1960 avec de nombreux espaces verts, mais aussi à Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun, l'université d'Orléans accueille 16 678 étudiants au cours de l'année universitaire 2007-2008 sur une surface totale bâtie de 208 275 m<sup>2</sup> SHON (y compris l'IUFM) à laquelle s'ajoute plus de 8 000 m<sup>2</sup> livrés en 2008. L'établissement assure les charges du propriétaire pour le compte de l'Etat. L'IUFM est implanté sur six sites de formation dont quatre à la charge de l'Etat : Orléans, Tours, Blois et Bourges. Compte tenu de l'intégration de l'IUFM qui a conduit à accroître les surfaces bâties de 41 525 m<sup>2</sup> SHON, il s'agira de rationaliser les implantations de l'université dans un souci de mutualisation des locaux existants.

La politique immobilière s'insère dans trois objectifs qui devront améliorer l'attractivité et la visibilité du site orléanais :

#### **III.4.1. Consolider le pilotage de la politique patrimoniale et la connaissance du parc immobilier**

- Restructuration des services chargés de la politique immobilière, au niveau central, et au niveau local, afin de recentrer leurs activités respectives et d'améliorer leur efficacité. Volonté de renforcer les effectifs du service immobilier central.
- Constitution d'un schéma directeur global de maintenance immobilière conforme à la politique générale de l'université (diagnostic, détermination des priorités et estimation des coûts de réalisation des objectifs retenus) ;
- Mise en place et exploitation d'une nouvelle base de données regroupant des informations sur les caractéristiques des bâtiments (ERP, surfaces...), sur leur maintenance et sur la levée des prescriptions sécurité.

#### **III.4.2. Maîtriser la maintenance et les charges d'exploitation des bâtiments**

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de maintenance visant notamment à conserver le clos et le couvert dans un état correct et à répondre aux normes de sécurité ;
- Mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Réflexion commune avec l'IUFM sur les outils de pilotage et mutualisation des logiciels de gestion de la maintenance immobilière.

#### **III.4.3. Favoriser le développement durable dans la gestion du patrimoine et amorcer la comptabilité analytique des coûts**

- Engagement d'une réflexion d'éco-gestion du patrimoine en termes de maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques (solutions d'amélioration, plans d'économies), de diminution des gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et de gestion de l'eau.
- Responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs aux préoccupations environnementales, afin d'amorcer la comptabilité analytique des coûts.

- Inscrire le schéma prévisionnel des opérations patrimoniales de l'IUFM dans le schéma directeur immobilier de l'université.

## **IV - Renforcer la politique partenariale : convergence du Pôle Centre Val de Loire**

### **IV.1. Le projet de PRES « Centre Val de Loire » : les actions visées**

Fort de la politique partenariale actuelle, le présent contrat sera l'occasion de considérer le PUCVL comme l'association pré figurative du PRES « Centre Val de Loire », de renforcer la coopération entre les deux universités et de faire évoluer la coopération scientifique du PUCVL vers une structure de type EPCS, fondation...

Outre les actions déjà en cours, le PRES a notamment vocation à :

#### **En matière de recherche**

- élaborer une stratégie pour la recherche en concertation avec les organismes ;
- renforcer les structures à l'échelle de la Région ;
- soutenir des projets de recherche émanant d'unités appartenant aux deux universités fondatrices grâce à un fonds mutualisé abondé par une fraction de la dotation de recherche contractuelle ;
- gérer les grands équipements de recherche et les plates-formes technologiques.

#### **En matière de formations doctorales**

- proposer une offre de formation cohérente au plan régional, recentrée sur les domaines d'excellence des établissements et privilégiant une dynamique de co-accréditation dans les champs disciplinaires dont la masse critique est plus faible ;
- poursuivre les actions de coopérations entreprises avec l'université de Tours (organisation d'une procédure commune de recrutement des doctorants et de suivi des thèses, organisation de cours transversaux, coordination d'enseignements communs).

#### **En matière de formation niveau L et M**

- poursuivre la coordination, la promotion et la diffusion déjà entreprises en ce qui concerne l'offre de formation ;
- continuer le développement et l'harmonisation de l'offre globale offerte par apprentissage ;
- harmoniser l'offre de licences et de masters en travaillant, par exemple, sur des socles communs en licence et sur des propositions de spécialités complémentaires en master.

#### **En matière de relations internationales**

- poursuivre les actions actuellement en cours avec une volonté confortée de mener des opérations communes spécifiques, développement des coopérations de recherche de grande ampleur et mobilité d'enseignants-chercheurs et de doctorants ;
- développer des actions de promotion et de communication pour valoriser le potentiel universitaire en Région Centre et par, voie de conséquence, d'en augmenter son attractivité et son rayonnement scientifique ;
- favoriser la participation des deux universités à des réseaux structurants susceptibles de permettre d'accéder à des financements européens.

#### **En matière de numérique**

- augmenter les potentialités offertes par la carte multiservices. Véritable pièce d'identité étudiante ou professionnelle, signature symbolique de l'appartenance au Pôle Universités Centre Val de Loire, cette carte qui permet aujourd'hui de régler les repas dans les restaurants universitaires et cafétérias du CROUS, de payer ses achats dans les points de vente Monéo, d'accéder aux dispositifs proposés par les bibliothèques, va voir ses capacités accrues avec la réalisation d'un projet d'accès unifié aux bâtiments et locaux universitaires ;
- poursuivre l'accroissement et la diversification des services numériques mis à la disposition des usagers avec, par exemple, la création d'une base de données dédiée aux offres d'emplois et de stages, disponibles dans l'environnement numérique de travail. Cet outil qui s'inscrit pleinement dans notre mission d'insertion professionnelle permet aux étudiants d'accéder à des offres personnalisées et aux entreprises de posséder un point d'accès unique Web pour déposer ces offres ;

- produire et référencer des contenus numériques pour une plus grande efficacité pédagogique tout en développant et validant l'usage des TIC par une politique de formation et d'accompagnement ambitieuse à destination tant des étudiants que des personnels.

#### **En matière de vie de l'étudiant, vie culturelle**

- permettre, au public étudiant des universités de Tours, d'Orléans et, d'une manière générale, de la région Centre, l'accès à la culture et à la découverte via la programmation commune de spectacles proposés alternativement sur les deux universités ;
- favoriser les déplacements des étudiants vers les lieux de culture en mettant en place un dispositif commun sous la forme d'un nouveau passeport pour présenter une offre complète en région Centre. Ce dispositif concrétiserait la régionalisation de l'accès à la culture avec le rapprochement du PAsseport à la Culture (PAC) d'Orléans et le Passeport à la Culture Etudiant (PCE) de Tours pour aboutir à terme à un seul et unique passeport étudiant régional.

#### **IV.2. Le projet de PRES : la méthodologie de mise en œuvre**

Avant de donner une nouvelle structuration au PUCVL, l'association actuelle permettra de mettre en place des entités communes de pilotage et de suivi des actions, de rendre compte clairement des avancées de la procédure auprès des conseils des deux établissements, de développer et d'amplifier les relations du PRES avec les différents partenaires intéressés ou convaincus de la demande, à savoir les collectivités locales et territoriales, les entreprises, les associations et, surtout, les autres établissements d'enseignement supérieur présents en Région.

Un groupe de réflexion sera constitué après les élections des trois conseils prévues fin avril 2008, aussi bien à Orléans qu'à Tours, pour préciser la stratégie de réalisation et le calendrier. Son objectif principal sera de faire participer, aussi largement que possible la communauté universitaire à la définition du périmètre d'actions, des missions spécifiques, des compétences dévolues, des modalités d'organisation sans oublier les sujets essentiels que sont la gestion de ressources mutualisée et le pilotage stratégique envisagé.

Les membres fondateurs s'engagent à conduire les actions nécessaires pour que le vote des statuts par leurs conseils soit organisé au cours du deuxième semestre 2009, permettant la dissolution de l'association et la mise en place d'une nouvelle structure en fin d'année 2009 voire début d'année 2010, c'est à dire, à mi-contrat des deux universités.

\* \* \* \* \*

**L'Etat s'associe à l'ensemble des orientations définies dans le contrat. Il apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions précisées dans l'annexe financière.**

**Les résultats de la mise en œuvre des engagements de l'université d'Orléans seront évalués à l'issue de la période quadriennale au moyen des indicateurs annexés au présent texte.**